



LISTE DE CONTRÔLE DES DOCUMENTS

ÉPOUX OU CONJOINT DE FAIT AU CANADA

Marquez la case d'un « X » lorsque vous avez joint le document demandé. Faute de joindre les documents requis, votre demande vous sera retournée au complet. Les pièces jointes (certificat de police, certificat de naissance, etc.) doivent être en français ou en anglais. Si elles ne le sont pas, vous devez envoyer une traduction certifiée.

FORMULAIRES

À être rempli par le demandeur

- Formulaire de demande générique pour le Canada (IMM 0008), Personnes à charge additionnelles/Déclarations (IMM 0008 DEP), Renseignements additionnels sur la famille (IMM 5406) et Annexe A - Antécédents/Déclaration (IMM 5669) signés par le demandeur
- Questionnaire de l'époux, du conjoint de fait ou du partenaire conjugal (IMM 5285)

À être rempli par le répondant

- Demande de parrainage, entente de parrainage et engagement (IMM1344) signée par le répondant et l'époux ou le conjoint de fait
- Soit : Évaluation de la situation du répondant (IMM 5481) (à l'exception des résidents du Québec), ou : si votre époux ou conjoint de fait a des enfants à charge mentionnés dans cette demande, qui ont eux-mêmes des enfants, Évaluation de la situation financière (IMM 1283)

À être rempli par le demandeur et le répondant

- Recours aux services d'un représentant (IMM 5476), s'il y a lieu
- Liste de contrôle des documents précités (IMM 5443)

PHOTOCOPIE (OU ORIGINAL SI INDIQUÉ) DES DOCUMENTS SUIVANTS

(Les photocopies n'ont pas besoin d'être certifiées. N'envoyez pas l'original de vos documents à moins d'indication contraire, parce que ces documents ne vous seront pas retournés).

Pour le demandeur et les enfants à charge :

- Les pages du passeport qui indiquent clairement le numéro de votre passeport, le nom, la date de naissance, les dates de délivrance et d'expiration du passeport et le timbre appliqué par un fonctionnaire canadien lors de votre dernière entrée au Canada
- Indication de statut au Canada (par ex. visa de visiteur, permis d'études ou de travail, permis de résident temporaire ou un document indiquant que vous n'avez plus de statut légal)
- Recto et verso de la carte de résident permanent des États-Unis (Green Card), s'il y a lieu
- Votre certificat de naissance
- Certificat de naissance ou certificat de citoyenneté canadienne de tout enfant à charge
- Documents relatifs à la garde de vos enfants issus d'une union antérieure
- Documents d'adoption relatifs aux enfants à charge que vous avez adoptés
- Originaux des certificats de police (Voir l'appendice A)
- Preuve d'examen médical (si vous ne détenez pas un rapport médical, des instructions vous seront envoyés quand vous recevrez l'avis d'admissibilité)

Pour le répondant : Preuve de résidence permanente ou de citoyenneté canadienne

Photocopie de l'un des documents suivants :

- Fiche relative au droit d'établissement (IMM 1000) ou Confirmation de résidence permanente (IMM 5292 ou IMM 5688)
- Certificat de naissance canadien
- Recto et verso de votre carte de citoyenneté canadienne
- Recto et verso de votre carte de résident permanent
- Recto et verso de votre certificat d'enregistrement de naissance à l'étranger
- Pages de votre passeport canadien ou de votre document de voyage comportant le numéro, la date d'émission et d'expiration, votre photo, vos nom et prénom et vos date et lieu de naissance

Pour les deux :

- Certificat de mariage
- Certificat de divorce, d'annulation de mariage, séparation ou de décès, si l'un d'entre vous a déjà été marié
- Preuve de votre union de fait (p. ex. preuve de comptes conjoints, soit comptes conjoints de banque, de caisse d'épargne, de crédit ou de carte de crédit; bail résidentiel, hypothèque ou acte d'achat signé conjointement; déclarations solennelles de la part d'autres personnes attestant que votre relation est authentique)
- Photos de la cérémonie de mariage ou de la cérémonie de votre union de fait, s'il ya lieu (les photos sont acceptées; originaux ne seront pas retournés)
- Déclaration de rupture de l'union de fait

PHOTOGRAPHIES

- Deux photos du demandeur et des enfants à sa charge au Canada. Consultez l'Appendice C pour obtenir des précisions au sujet des photos. Insérez les photos dans une enveloppe séparée et agrafez l'enveloppe au formulaire Annexe A - Antécédents/Déclaration (IMM 5669), en veillant à ce que l'agrafe ne transperce pas les photos (les enfants à charge du demandeur qui ont plus de 18 ans et qui sont au Canada doivent joindre leurs photos à leur propre formulaire de demande)

PREUVE DE REVENU DU RÉPONDANT (Cette section ne s'applique qu'aux répondants qui résident hors du Québec)**1. Joindre les documents suivants :**

- Un imprimé informatique Option-C du dernier avis de cotisation et un imprimé de TOUS les relevés de rémunération (p. ex. T4, T4E, T5 et T5007). On peut obtenir ces imprimés sans frais en communiquant avec l'Agence du revenu du Canada, au 1 800 959-7383. Si vous ne joignez pas ces imprimés, veuillez expliquer pourquoi sur une feuille séparée.
- Si au cours des 12 derniers mois, vous avez eu recours à l'aide sociale et que les montants reçus ne sont pas indiqués sur l'imprimé du relevé T5007, veuillez joindre :
 - une photocopie du reçu d'aide sociale
 - une photocopie des reçus de tout autre paiement du gouvernement
- Si vous travaillez, veuillez joindre l'original d'une lettre de votre employeur actuel indiquant la date de votre embauche, votre salaire et le nombre d'heures pendant lesquelles vous travaillez habituellement chaque semaine.

2. Si l'époux ou le conjoint de fait que vous parrainez a des enfants à charge qui ont eux-mêmes des enfants à charge et que l'une de ces situations s'applique à vous, veuillez remplir cette section :

- Vous ne présentez pas un imprimé Option-C du dernier avis de cotisation pour l'année la plus récente; OU
- Vous présentez un imprimé Option-C du dernier avis de cotisation pour l'année la plus récente, mais le revenu total inscrit sur l'imprimé est inférieur au revenu minimal nécessaire, et veuillez joindre les documents énumérés ci-bas ou une preuve de votre revenu.
 - (a) votre revenu tiré d'un emploi (talons de chèque de paye) au cours des 12 mois qui ont précédé la date de votre demande de parrainage, si vous ou votre cosignataire occupiez un emploi;
 - (b) votre revenu tiré d'un travail indépendant (état des résultats des activités d'une entreprise préparé par votre comptable) au cours des 12 mois qui ont précédé la date de votre demande de parrainage, si vous étiez propriétaire unique ou seul partenaire d'une entreprise non constituée;
 - (c) vos revenus d'intérêt (relevé bancaire indiquant le taux d'intérêt, le montant et la durée du dépôt) au cours des 12 mois qui ont précédé la date de votre demande de parrainage, si vous avez perçu des intérêts;
 - (d) vos revenus perçus au cours des 12 mois qui ont précédé la date de votre demande de parrainage, si vous ou votre cosignataire avez perçu de tels revenus.
 - de placements (p. ex. dividendes),
 - de location (p. ex. relevé des locations mobilières),
 - de pensions,
 - de prestations spéciales (p. ex. certificat délivré par RHDCC attestant le paiement de prestations de maternité, prestations parentales ou de maladie),
 - d'autres sources (donnez des détails ci-après).

DROITS EXIGIBLES

- La copie 2 du **Reçu** qui porte le timbre d'un établissement financier indique le montant payé (aucune autre forme de paiement n'est acceptable).

Veuillez adresser l'enveloppe suffisamment affranchie au :

Centre de traitement des cas, Vegreville (Alberta) T9C 1W3

ERREURS COURANTES QUI RETARDENT LE TRAITEMENT

Les demandes incomplètes seront retournées. Pour éviter que le traitement ne soit retardé, vous devez inclure tous les documents nécessaires précités. Les demandes sont retournées le plus souvent pour les raisons suivantes :

1. Le formulaire **Demande de parrainage, entente de parrainage et engagement** (IMM 1344) n'est pas signé par le répondant et le conjoint ou conjoint de fait.
2. Un imprimé informatique du dernier Avis de cotisation (imprimé Option-C) et les imprimés informatiques de tous les relevés de rémunération (p. ex., T4, T4E, T5, T5007) de l'Agence du revenu du Canada ne sont pas joints au complet.